

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 27 juin 2016 à 19h30**

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Floriane ERMACORA (présidente), Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés

Conseil municipal: Mme et MM. Jean-Pierre GARDIOL, Pascal LIENGME, Philippe MOREL, Maxime PROVINI, Gilonne VERMEIL, Ronald ZACHARIAS.

Exécutif : Véronique LÉVÊQUE

\* \* \*

*Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.*

- Mme la Présidente : avant d'aborder l'ordre du jour, permettez-moi d'adresser quelques mots à l'attention de Claire HUYGHUES-DESPOINTES, à qui je succède dans la fonction de présidente. Premièrement, sache Claire que j'ai beaucoup apprécié nos séances du Bureau, que tu avais à cœur de bien préparer. Tu les as menées avec vivacité et intelligence, ainsi qu'une bonne humeur communicative. Ces rencontres m'ont à titre personnel permis de mieux te connaître et ont eu pour effet de créer des liens que j'estime importants pour le travail au sein de ce Conseil. Ce Conseil, tu l'as conduit avec maestria – rigoureuse, compétente et soucieuse des règles en vigueur, sachant recadrer les débats lorsque certaines ou certains s'écartaient de l'objet à traiter, rappelant que ces débats sauraient se faire en commission. « Main de fer dans un gant de velours », mais toujours avec le sourire. Nous avons toutes et tous apprécié ta manière intelligente de diriger ce Conseil municipal. Au nom de l'ensemble de nos collègues, je te remercie pour tout le travail effectué.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2016**

Les procès-verbaux des 25 avril et 23 mai sont approuvés.

## 2. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire : tout d'abord, j'aimerais souhaiter la bienvenue à votre nouvelle présidente du Conseil Municipal, je suis convaincue qu'elle mènera également les séances avec une « main de fer dans un gant de velours », avec toute sa connaissance des procédures et des règles en vigueur, qu'elles soient du niveau de l'organisation du Conseil Municipal, des communes ou encore dans d'autres domaines. Nous sommes sûrs que grâce à vous, Madame la Présidente, les séances seront non seulement rondement, mais aussi courtement menées car vous saurez intervenir lorsque certains s'envoleront dans certaines considérations superflues. J'avais d'ores et déjà remercié Claire oralement, mais comme souvent les fleurs sont bien plus à propos que des paroles. En voici pour vous deux.
- Mme la Présidente : merci de la confiance que vous nous avez témoignée en nous élisant.
- Mme le Maire : j'ai peu de communications, car nous avons eu deux assemblées générales de l'ACG, la semaine dernière et il y a quinze jours, mais bien que les sujets aient été importants nous n'en avons pas encore les procès-verbaux, or ce sont des sujets très techniques : il s'agit de la bascule fiscale et du fonds de régulation qui ont été mis en place par rapport à la procédure de désenchevêtrement canton-communes. J'y reviendrai cet automne, car il y aura des conséquences déjà pour le budget 2017 (par rapport au fait que notamment le parascolaire, le GIAP, passera complètement aux communes).
- Nous avons eu une soirée d'information aux parents d'élèves de l'école, organisée à l'incitation de l'APEVAN et Mme DÉCHAMBOUX ; la commune a pu aller s'exprimer face aux inquiétudes des parents au sujet du dossier Esplanade. Nous avons anticipé aussi car dès la rentrée, il y aura le chantier de la parcelle Nordmann qui est au-dessus de l'école. Nous avons estimé qu'il était urgent, avant la fin de l'année scolaire, de faire savoir aux parents que la commune se souciait du fait que l'école allait se trouver prise entre deux chantiers. Bien sûr, les parents n'étaient pas encore au courant de la situation concernant la route de Pressy puisque c'est un chantier privé, mais comme il aura des conséquences importantes sur la circulation j'avais convoqué plusieurs intervenants: la DGT, le responsable régional de la circulation, la police cantonale, la police municipale, le DIP, les architectes de notre chantier et un représentant de l'entreprise IMPLENIA étaient là pour faire part des mesures concernant la parcelle Nordmann. La chose qui m'a interpellée profondément est que seuls neuf parents étaient présents. Je trouve un peu fort que les craintes ou les angoisses (légitimes, et qui peuvent être justifiées lorsqu'elles ne trouvent pas de réponse de notre part) restent dans la cour de l'école, et que, lorsque l'on donne l'occasion d'entendre les autorités, on ne se déplace pas pour venir prendre connaissance de mesures qui sont tout à fait réalisables et qui seront, pour certaines, déjà mises en place à la rentrée. Les intervenants ne se sont pas offusqués mais j'ai été moi-même interpellée. De plus, dès le lendemain des bruits couraient déjà dans le sens contraire de ce qui s'était dit à cette séance, par exemple le fait que la Mairie ne voulait pas prendre des mesures pour augmenter le nombre de patrouilleuses scolaires et que les parents « n'avaient qu'à éduquer leurs enfants » – c'est bien évidemment le contraire, la police cantonale a seulement dit que les parents avaient effectivement un rôle à jouer, et c'est vrai, par rapport à la sécurité de leurs enfants lors de la dépose-minute. En revanche, j'ai bien dit que nous mettrions le nombre de patrouilleuses scolaires nécessaire.
- Mme de LISLE-SARASIN : est-ce possible le jour des promotions d'inclure dans ton discours une petite phrase pour alerter délicatement les parents présents que la Mairie fait quelque chose ?
- Mme le Maire : je ne crois pas que cela soit le lieu.

- Mme de LISLE-SARASIN : parce que je trouve que c'est à la limite de l'incorrect.
- Mme la Présidente : peut-être dire simplement que les travaux vont commencer et que toutes les mesures de sécurité ont été prises par la Mairie.
- Mme le Maire : je vais y réfléchir. Ce sera peut-être à Mme DÉCHAMBOUX de le faire, car elle a compris l'importance de la sécurité lors de la dépose-minute.
- Mme PICTET : pourrait-on faire une minute de cette rencontre avec ce qu'ont dit les intervenants et l'envoyer en tout-ménage ?
- Mme le Maire : j'avais déjà demandé cela à la surveillance des communes qui m'avait dit que la commune directement ne peut pas le faire. Mais il faut se rappeler que les promotions sont un moment festif.
- M. DESPLAND : je commence avec une communication de Mme LÉVÊQUE, qui me demande de vous signaler que les promotions ont lieu samedi prochain, il faudrait être à 10h devant la salle communale avec vos cocardes. Par ailleurs, le tournoi de pétanque aura lieu le samedi 3 septembre sur la place du village.
- M. DESPLAND : pour ma part, je vous annonce que les travaux de la chaufferie ont commencé cette semaine et sont donc en cours.

### **3. Communications du Bureau**

- Mme la Présidente : d'entente avec l'Exécutif, nous avons fixé les dates des séances de septembre à décembre : le lundi 19 septembre, le lundi 10 octobre, le lundi 7 novembre, et le lundi 12 décembre où nous partagerons un dîner pour fêter l'Escalade. Ces dates ont été fixées en fonction du projet de budget qui sera présenté en séance plénière en septembre, puis renvoyé en commission des finances pour réétude et devra être voté au plus tard le 7 novembre pour être ensuite adressé à la Surveillance des communes.

### **4. Comptes rendus des commissions**

#### **◆ Information et publications – séance du 24 mai 2016**

M. PROVINI donne lecture de son rapport.

La commission a commencé par faire le bilan de la *Coquille* n° 39. Suite à une remarque d'un habitant qui se serait insurgé sur une prétendue augmentation du coût de la nouvelle publication, Mme LÉVÊQUE a confirmé que le prix était identique à l'ancienne mouture.

Afin de clarifier ce point auprès de la population, le président l'évoquera lors du prochain éditorial.

Parmi les autres remarques, la commission, en collaboration avec les rédacteurs et les photographes, choisira à l'avenir les photographies à publier et les transmettra au graphiste.

Il a été également proposé d'ajouter des légendes, de préférence amusantes, aux photographies.

Un point concernant le droit à l'image a été aussi évoqué.

Enfin, suite à une suggestion de faire figurer le nom de la *Coquille* au dos de la publication, un projet a été demandé au graphiste pour la prochaine commission.

La commission s'est ensuite attelée au nouveau numéro et une discussion sur la date de parution de la prochaine *Coquille* s'est engagée, à l'issue de laquelle le président a proposé de passer au vote. À l'unanimité, les membres de la commission ont décidé que la *Coquille* n° 40 paraîtra début octobre et sera distribuée dans les boîtes aux lettres au plus tard le 15 octobre 2016. Ce point réglé, la commission a attribué les articles aux différents membres.

Parmi les décisions prises pour le nouveau numéro, quelques points importants sont à signaler :

M. VAUCHER a été élu photographe officiel de la commission. Il est probable que l'achat d'un nouvel appareil sera inscrit au budget 2017.

Une discussion s'est ensuite engagée sur les articles qui sont jugés trop répétitifs année après année (Promotions, 1<sup>er</sup> Août, etc.). Il est suggéré de faire figurer d'autres types d'articles, et de laisser plus de place aux photographies avec légendes pour les événements récurrents. Il a été décidé d'y réfléchir sérieusement. Sur ce fait, la commission a fait remarquer que, la nouvelle mouture de la *Coquille* étant récente, il serait bon de laisser un peu de temps avant d'y apporter de nouveaux changements.

Le fascicule Informations communales sera joint à la prochaine *Coquille*, ce qui est logique étant donné que nous y trouverons les informations 2016-2017.

Parmi les divers, M. VOUTAT nous a parlé d'une pilote de drone qui pourrait réaliser un film sur la commune. L'idée étant intéressante, la commission recevra cette pilote lors d'une prochaine commission.

La présidente ouvre la discussion.

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Jeunesse et sports – séance du 24 mai 2016*

Mme MISEREZ donne lecture de son rapport.

Lors de cette séance, les membres de la commission ont dû se pencher sur de nombreuses demandes de subventions et ont décidé d'octroyer les montants suivants :

SPORT

- Jeux du Grand Genève (tous les 2 ans) : subvention de Fr. 500.-.
- Fédération genevoise d'échecs : subvention de Fr. 500.-.
- Wake sport center - Wakecable : subvention de Fr. 1'500.-
- Association d'athlétisme - 7<sup>ème</sup> Open du 1<sup>er</sup> mai 2016 : subvention de Fr. 1'000.-.
- Le Demi de Jussy : subvention de Fr. 500.-.
- Concours hippique de Crête: subvention de Fr. 6'000.-.
- CSO de Vandœuvres 2016: subvention de Fr. 6'000.-.
- Achat d'un obstacle aux couleurs de Vandœuvres pour les différents concours hippiques

subventionnés par la commune (Crête, Vandœuvres et Pallanterie).

#### JEUNESSE

- Contact Jeunes: subvention de Fr. 300.-.
- 24 heures de natation solidaire : subvention de Fr. 300.-.
- Scouts Perceval: subvention de Fr. 400.-.
- Catéchumènes, voyage annuel en Grèce : subvention de Fr. 1'000.-.
- Alejandro Bojaly, travail de maturité : allocation pour la présentation et la diffusion du film à deux reprises (Fr. 400.- la présentation, soit Fr. 800.-).

Le total des subventions accordées se monte à Fr. 18'800.-. D'autres dossiers n'ont pas retenu l'attention des membres de la commission.

Le projet d'organiser une soirée pour les jeunes de la commune prend forme et aura lieu en octobre. Les contacts sont en train d'être pris par Mme l'Adjointe.

Nous prenons connaissance de divers bilans (marathon, casquettes et t-shirts pour les élèves) et remerciements ainsi que du déroulement de la fête des Promotions.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme le Maire : je souhaite que vous changiez la date de la soirée pour les jeunes, car il s'agirait des vacances scolaires. Je vous annonce que je ne pourrai malheureusement pas être présente à cette soirée.
- Mme MISEREZ : nous allons vérifier la date et considérer de la changer, car les personnes présentes apprécieraient sûrement la présence du maire.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

#### ◆ *Aménagement du territoire et urbanisme – séance du 6 juin 2016*

M. OLTAMARE donne lecture de son rapport.

1. Le procès-verbal du 9 mai est approuvé à l'unanimité.
2. Révision du plan directeur communal : approbation du cahier des charges
  - La commission a reçu le cahier des charges de la révision du plan directeur communal corrigé par M. LORENZINI selon les demandes formulées à la précédente réunion du 9 mai.
  - Après discussion et relecture, la commission approuve à l'unanimité le cahier des charges pour la révision du plan directeur communal.
  - Pour rappel, l'adjudication du mandataire en charge de la révision se fera de gré à gré.
  - La sélection se fera sur la base de 3 offres de bureaux invités par l'Exécutif appuyé de M. LORENZINI.
  - Le délai du retour des offres est fin août.
  - Le mandat se déroulera sur approximativement une année.
  - Des procédures participatives avec les habitants seront également prévues.

### 3. Divers

- Un communier s'est adressé à un commissaire pour demander que la commune intervienne auprès du propriétaire de la maison en chantier depuis trop longtemps route de Pressy, en face des Maisons Mainou, et présentant des risques avec ses échafaudages empiétant légèrement sur la chaussée. L'Exécutif a déjà fait des demandes dans ce sens auprès du propriétaire et du département, demandes qu'il réitérera.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme de LISLE-SARASIN : qu'a dit le propriétaire de la maison à ce sujet ?
- Mme le Maire : nous devons nous adresser au service des autorisations de construire et non au propriétaire. M. BRICHET s'en est chargé mais c'est sans effet.
- Mme MISEREZ : les travaux n'étaient-ils pas censés recommencer ?
- Mme le Maire : le chantier devrait être terminé, mais personne n'est capable de nous dire à quelle échéance. Je ne sais pas s'il y a eu une réponse plus constructive de la part de la DAC depuis.
- Mme de LISLE-SARASIN : cela ne peut pas rester comme ça, c'est dangereux.
- Mme la Présidente : ma suggestion est d'adresser un courrier.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

#### ◆ *Travaux – séance du 7 juin 2016*

Mme la Présidente donne lecture de son rapport.

Lors de sa séance du 7 juin 2016, la commission des travaux a fait un tour d'horizon des travaux en cours ou à venir.

**Chemin des Hauts-Crêts** : les travaux sont achevés, reste le chemin Vert ; la fouille des SIG, tout comme celle du chemin du Dori, sera terminée en principe au mois d'août prochain.

**Chemin de La Blonde** : quelques travaux de finitions restent encore à exécuter. Si l'arrosage automatique a bien été installé, en revanche, la plantation des haies sera réalisée en automne. Il est une fois encore observé la vitesse excessive et inadaptée de certains conducteurs, notamment sur le dernier tronçon entre le chemin des Buclines et celui de la Seymaz. Par ailleurs, une partie du cheminement piétonnier est en mauvais état, il serait utile de prévoir sa rénovation.

**Chemin de Marchepied** : ce chemin est totalement détérioré. M. l'Adjoint au Maire est dans l'attente d'un second devis afin de planifier la réfection de ce chemin. En fonction du budget à disposition, les travaux pourraient se faire à l'automne prochain.

**Chemin de l'Ecorcherie** : la commune doit attendre la fin du délai référendaire de 40 jours afin de débiter les travaux. Dans le but d'éviter des retards dans l'exécution de ces derniers, un commissaire propose d'instaurer le principe des pénalités aux entreprises concernées.

**Bâtiment communaux :**

**École :** nous sommes informés que l’audit pour l’éclairage de l’ancienne école est réalisé. Les travaux ne pourront commencer qu’après la réalisation d’un test amiante.

**Parking :** quelques locataires souhaitent élargir leurs places, ce qui n’est pas sans poser problème.

**La mairie et son parc :** la chaudière est en cours d’installation. S’agissant de l’appartement de M. COEHLO, les mesures prises ont porté leurs fruits puisque le problème d’humidité s’est amélioré. Toutefois, le taux d’humidité reste élevé, bien que celui-ci corresponde à des valeurs dites normales. Une ventilation pourrait être créée après avoir procédé à un test amiante.

La pose de l’arrosage automatique dans le parc sera planifiée en fonction des manifestations organisées dans cet espace.

Les jeux d’enfants n’étant plus aux normes, il faudra à cet égard prendre les mesures qui s’imposent.

M. l’Adjoint au Maire propose encore d’installer, à l’angle de la grange, le plus vieux lampadaire de la commune datant de 1947, il sera bien évidemment pourvu de lampes LED. La commission soutient cette proposition.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme la Présidente : j’ajoute que s’agissant du chemin du Dori, la barrière ainsi que l’interdiction de circuler ne sont plus là. Les travaux sont-ils finis?
- M. DESPLAND : les travaux sont terminés, le chemin du Dori est ouvert à la circulation.
- Mme la Présidente : par ailleurs, nous remercions Mme le Maire d’être intervenue auprès du propriétaire du chemin de la Blonde, qui a enlevé sa bâche.
- M. PROVINI: qu’en est-il de l’agrandissement des places de parking ?
- M. DESPLAND : un propriétaire était préterité car sa place était plus petite que les autres. Je suis intervenu auprès de lui et de son voisin et nous avons réglé la situation. Je précise que lorsque les gens ont de grandes cases où ils peuvent mettre des motos, ils paient aussi la location d’une case moto.
- Mme de LISLE-SARASIN : suite aux travaux du chemin de la Blonde, il n’y a plus de plates-bandes et il y a des fleurs sèches qui font très mauvaise façon dans notre jolie commune. Donc il faudrait soit les enlever, soit mettre autre chose.
- M. DESPLAND : cette plate-bande va être faite dans très peu de temps.
- Mme le Maire : cela m’a horrifiée également. Ces mauvaises herbes vont être enlevées et les plates-bandes remplies par des fleurs (mais pas encore par les haies).
- M. VOUTAT : par rapport aux places de parking, je suis surpris que l’on fasse payer une personne qui met un scooter en plus de sa voiture sur sa propre place, puisque l’on paie l’espace.
- M. PROVINI : cela reste moins cher.
- M. DESPLAND : c’est une politique générale de PARKGEST, qui admet uniquement des voitures, voire des motos s’il y a suffisamment de place, et vise à éviter que les gens rajoutent leurs motos, leurs pneus d’hiver, etc. Cela reste une case de voiture pour stationner, non une cave.

**Aucune autre prise de parole n’étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Aide sociale et humanitaire – séance du 13 juin 2016*

M. de LISLE-SARASIN donne lecture de son rapport.

Le procès-verbal de la commission du 11 avril a été approuvé à l'unanimité.

**Aide Sociale :**

Dans un premier temps, nous avons reçu Mesdames Anne-Marie STRUIJK et Sabine MURBACH, de la Maison Tara.

Le principe de cette maison est d'assurer une fin de vie comme à la maison. Celle-ci est active depuis 3 ans et travaille avec des spécialistes des soins palliatifs, des médecins, des infirmières et de nombreux bénévoles.

Le prix de la pension ne couvre hélas pas les charges de fonctionnement. En revanche les personnes qui n'ont pas les moyens de finir leurs jours à la Maison Tara peuvent compter sur le soutien d'un donateur qui prend chaque année ces coûts en charge.

À la suite de cette présentation, une discussion s'engage et la commission décide d'accorder une subvention de Fr. 8'000.-.

**Aide Humanitaire :**

**Association Arvan** (Burkina Faso, Mali)

Scolarisation et accès à l'éducation, amélioration des soins et de l'approvisionnement en ressources alimentaire dans les régions du Sahel.

Après discussion, la commission octroie un montant de Fr. 4'000.-.

**Krousar Thmey** (Cambodge)

Aide à l'enfance défavorisée au Cambodge. La commission décide de subventionner une partie d'un projet de maison de famille à Battambang 1, soit un montant de Fr. 2'500.-.

**Home for a child** (Brésil)

Un montant de Fr. 2'000.- a été octroyé par la commission pour l'encadrement d'enfants et d'adolescents fugueurs.

**Terre des Sourires** (Laos)

La commission octroie une subvention de Fr. 3'500.- pour la construction d'un puits.

**Association Peu-La** (Tibet)

La commission octroie une subvention de Fr. 2'000.- pour le développement de la médecine traditionnelle.

**Divers :**

Une discussion s'engage ensuite sur l'explosion des dossiers sociaux, au cours de laquelle les membres de la commission s'interrogent sur la pertinence de prévoir Fr. 20'000.- supplémentaires pour le budget 2017.



Il est décidé également d'organiser une commission au cours de laquelle ne seraient présentés que des dossiers sociaux, afin que les commissaires se rendent compte de la situation.

La présidente ouvre la discussion.

- M. DESPLAND : dans les dossiers sociaux pouvant être présentés à la commission, il y a une certaine confidentialité à préserver, donc je filtrerai. Je précise également que la subvention pour la Maison Tara vient de l'aide sociale et non humanitaire.
- Mme la Présidente : nous pouvons ne pas indiquer les noms sur les dossiers.
- M. SCHMITZ : savons-si des gens de Vandœuvres ont été accueillis dans la Maison Tara ?
- Mme de LISLE-SARASIN : je ne le sais pas.
- M. SCHMITZ : au sujet de ces dossiers sociaux, y en a-t-il effectivement beaucoup plus ? Comment estimer ?
- M. DESPLAND : c'est difficile à estimer, comme je viens de commencer à cette législature. Mais pour ce qui vient cette année, c'est environ le double des dossiers traités l'année dernière. J'ai déjà une trentaine de dossiers depuis la dernière commission.
- M. SCHMITZ : sont-ce seulement des personnes de Vandœuvres ?
- Mme de LISLE-SARASIN : non, de partout.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

#### ◆ *Financière et administrative – séance du 14 juin 2016*

M. SCHMITZ donne lecture de son rapport.

La commission financière et administrative s'est réunie le 14 juin pour deux points principaux.

D'abord, le préavis concernant le projet de délibération pour les nouveaux statuts de l'ORPC.

Il était temps de les revoir parce qu'ils étaient d'une part surannés, et que le siège de ce groupement a été changé, il est maintenant à Chêne-Bougeries. Ces statuts ont été revus par des juristes cantonaux et ne posent en soi pas de problème juridique, donc c'est à l'unanimité que la commission a préavisé favorablement sur ce projet de délibération.

Le second point était le préavis pour la fibre optique. Il s'agissait à la commission financière d'autoriser l'Exécutif à aller de l'avant pour ce projet et à ce qu'il nous présente un projet ficelé, chiffré, sur lequel nous trancherons à nouveau une fois qu'il nous sera présenté. Il s'agissait d'un ordre de grandeur d'environ Fr. 200'000.-. Ce préavis de principe a été donné par la commission de manière unanime.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme le Maire : un petit oubli mais d'importance : vous n'avez pas reçu les nouveaux statuts de l'ORPC avant cette séance. Je vous laisse l'occasion d'en prendre connaissance avant de voter à leur sujet.
- Mme la Présidente : s'agissant de la fibre optique, je souhaiterais ajouter que Mme le Maire avait présenté le projet Swisscom en précisant qu'elle avait en principe jusqu'à fin juin

pour donner une réponse. Comme l'a dit son président, la commission a préavisé à l'unanimité des membres. Quelqu'un au sein du Conseil Municipal s'opposerait-il à ce que Mme le Maire réponde ?

**Personne ne se manifeste.**

- Mme MISEREZ : le siège de l'ORPC a-t-il changé d'endroit ?
- Mme le Maire : il a été déplacé de Choulex à Chêne-Bougeries pour des raisons administratives.
- Mme le Maire : je vous cite l'article de la Tribune de Genève de ce jour qui parle des comptes des communes. J'ai appris avec étonnement que Genthod, qui a pourtant le centime additionnel le plus bas, avait des chiffres rouges avec un déficit de plus de quatre millions. Vous aurez relevé que le président de l'ACG se plaint qu'on empêche les communes d'établir des budgets en connaissance de cause car elles doivent toujours se baser sur des projections. Surtout, il s'engage à établir une nouvelle clé de répartition de la péréquation, ce que j'ai mentionné plusieurs fois.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Énergie et environnement – séance du 22 juin 2016*

M. OLTRAMARE donne lecture du rapport de M. Maxime PROVINI.

La commission énergie et environnement a reçu trois représentants du canton, qui sont :

M. Nicolas AMANN, Atelier Nature et Paysage (BAMO)

M. Patrick FOUVY, DGAN

M. Davide CERESSETTI, bureau CSD,

afin d'avancer sur le projet de renaturation du Nant de Bessinge.

Pour commencer, MM. AMANN et CERESSETTI rappellent l'historique de cet avant-projet de renaturation du nant de Bessinge. M. DESPLAND précise qu'une seconde commission est concernée, à savoir celle de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme, car les corridors biologiques devraient être intégrés au nouveau plan directeur communal. Mme VERMEIL indique que ce point est englobé dans le volet « grand paysage » du cahier des charges qui regroupera toutes les problématiques liées à l'environnement. Les services de l'État seront associés à cette démarche au moment de la finalisation dudit cahier des charges.

M. CERESSETTI indique que le nant de Bessinge est encore canalisé, hormis sur le secteur du golf. Cela fait longtemps que l'on parle de le remettre à ciel ouvert en reprenant son tracé historique. En effet, ce type de cours d'eau pose des problèmes hydrauliques que la renaturation permet de résoudre. Sur le plan environnemental, il s'agit de recréer une continuité biologique axée sur le nant, de développer les populations d'espèces visées par le SPAGE et de valoriser les éléments naturels et paysagers. Sur le plan humain, il faut concilier les enjeux relatifs à la nature et à l'agriculture, ainsi que l'accueil du public par le biais de chemins piétonniers.

La problématique foncière est d'importance capitale, sachant qu'il y a passablement de

parcelles privées sur ce tracé et que la renaturation impose 10 mètres de part et d'autre des berges, zones qui deviennent dès lors inconstructibles. M. CERESSETTI rappelle qu'il ne s'agit que d'une étude de faisabilité, pour l'instant.

À l'unanimité, la commission fixe la visite du site le mardi 13 septembre 2016 à 18 heures, et convient de se retrouver au parking du terrain vert (face à l'école).

M. CERESSETTI aborde la question des coûts, à savoir que ce projet s'élève à Fr. 1'350'000.- H.T. +/- 30 %.

20 % de l'étude sont à charge de la commune, soit environ Fr. 4'000.-. M. AMANN rappelle que Vandœuvres pourrait bénéficier du contrat portant sur les corridors biologiques, qui est valable jusqu'à fin 2017. Il y aurait également des possibilités de financement par le biais du Fonds intercommunal d'assainissement pour tout ce qui concerne les problématiques hydrauliques. Quant au secteur de Pré-Masson, il devrait être intégralement pris en charge dans le cadre du PGE.

Ensuite, la commission discute de l'Organisation d'une journée en 2017 sur les thèmes « charte des jardins » et « permaculture ».

M. DESPLAND indique qu'il aimerait organiser une journée en avril-mai 2017 qui porterait sur la charte des jardins et la permaculture. L'idée serait d'inciter les gens avec un point de départ significatif afin d'engager le dialogue avec les Vandœuvriens et les inciter à respecter la charte des jardins. M. COELHO, le jardinier du parc de la mairie, est très favorable à la permaculture. De plus, certains agriculteurs de Vandœuvres emploient déjà cette méthode.

M. AMANN indique que la commune pourrait bénéficier de son soutien et propose que la commission trouve un mandataire capable de l'appuyer dans cette démarche.

MM. DESPLAND et AMANN reprendront contact concernant ce projet.

Après cela, la commission aborde la problématique des déchets de cuisine.

M. DESPLAND rappelle la campagne qui sera lancée au mois de septembre par le canton. L'objectif est d'atteindre 50 % de déchets recyclés afin d'échapper à la taxe au sac dont Genève est le seul canton à ne pas y être soumis ; la pression de la Confédération est énorme.

M. DESPLAND résume quelques pistes investiguées à ce jour, tels que les composteurs individuels pour les déchets de cuisine ou les machines à fabriquer du compost (dont les prix oscillent de Fr. 4'000.- à Fr. 500'000.- suivant leur capacité). Il serait par exemple possible que des communes se regroupent pour installer des centres. L'avantage est que ces machines fabriquent un excellent compost.

La présidente ouvre la discussion.

- M. SCHMITZ : s'agissant du nant de Bessinge, se passe-t-il quelque chose ou en est-on seulement au stade de la planification ?
- M. DESPLAND : c'est uniquement à l'état d'étude. Il faudra l'accord des propriétaires fonciers concernés pour la réalisation de ce projet. J'ai personnellement beaucoup de doutes que cela se réalise, car dire aux propriétaires qu'ils perdront 10 mètres de terrain à bâtir depuis la berge est délicat. Par contre, nous avons reçu des SIG un relevé des

canalisations secteur par secteur, et dans certains secteurs nous avons effectivement des canalisations à refaire. Il serait possible de voir si l'on pourrait compenser certaines canalisations défectueuses par un nant. Nous savons qu'il faudra dans le temps freiner tous les collecteurs qui arrivent dans la Seymaz, afin d'éviter des crues en cas de gros orages. Pour l'instant, ce sont donc des projets mais il reste des questions à régler.

- Mme PICTET : j'avais compris que pour le projet de l'Esplanade il fallait que ce nant soit renaturé. Est-ce cela ?
- M. DESPLAND : il s'agit de la « noue » : comme avec toute construction, nous sommes limités à un certain débit, donc nous sommes obligés de construire nous-mêmes des bassins de rétention pour maintenir ce débit.
- Mme le Maire : l'Esplanade et le nant de Bessinge sont deux projets totalement indépendants.
- M. OLTAMARE : je précise que l'idée de parcourir le trajet lors de la visite du site le 13 septembre est de se rendre compte si ce sera réalisable.
- M. DESPLAND : j'aimerais apporter une précision au sujet des déchets de cuisine : il y a une pression du canton, mais pour l'instant la commune est épargnée. Nous étudions toutes les solutions (compostage individuel, groupé, ramassage, etc.). Aucune décision n'est prise à ce stade mais nous nous préparons.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

## **5. Projets de délibérations**

- ◆ *Proposition du Maire relative à l'approbation des nouveaux statuts de l'ORPC Seymaz*

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

### **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

Proposition du Maire relative à l'approbation des nouveaux statuts de l'ORPC Seymaz

Vu l'ancienneté des statuts actuels, ainsi que la modification du siège du groupement,

vu le rapport de la commission de l'ORPC Seymaz du 22 mars 2016,

conformément aux articles 30, lettre u, 50 et 51 à 60 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire membre de la commission de l'Organisation régionale de protection civile Seymaz,

le conseil municipal, dans sa séance du 27 juin 2016,

### **D E C I D E**

par 10 oui, 0 non et 0 abstentions,

1. D'adopter les nouveaux statuts du Groupement intercommunal de la Seymaz

annexés qui font partie intégrante de la présente délibération (version du 16 novembre 2015).

2. D'autoriser le maire à signer tous actes ou conventions y relatifs.

3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries, Choulex, Gy et Meinier.

## **6. Projets de résolutions, de motions**

Néant.

## **7. Pétitions**

Néant.

## **8. Questions écrites ou orales**

- M. PROVINI : les commissions sont-elles figées pour la législature ou y aura-t-il un roulement pendant la législature ?
- Mme la Présidente : elles sont figées dans la mesure où les commissions ont été désignées pour cinq ans, mais, si le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur cet objet, elles pourraient être modifiées en cours de législature, notamment dès lors qu'il a été constaté quelques difficultés dans la gestion desdites commissions. C'est une question à discuter avec votre groupe. À titre personnel, je trouve cette proposition très intéressante.
- Mme MISEREZ : quant à la nouvelle façon d'approuver les procès-verbaux des commissions : quand nous recevons le procès-verbal de la commission dont on fait partie, il est approuvé à la séance suivante, mais si l'on a des corrections à faire, on ne le fait pas par mail mais on attend la prochaine séance ?
- Mme la Présidente : tout à fait, cela se fait au début de la prochaine séance de commission. Dorénavant, tous les ordres du jour devraient commencer par un point « Approbation du procès-verbal ».
- Mme MISEREZ : je dis cela au cas où il y a des corrections à faire aux procès-verbaux.

## **9. Propositions du Maire et des Adjoints**

Néant.

## **10. Propositions individuelles et questions**

Néant.

## **11. Dates des prochaines séances**

- séance n° 14 : lundi 19 septembre 2016 à 19h30
- séance n° 16 : lundi 10 octobre 2016 à 19h30

- séance n° 17 : lundi 7 novembre 2016 à 19h30
- séance n° 18 : lundi 12 décembre 2016 à 18h00

## 12. Divers

- Mme la Présidente : vous aurez lu dans les journaux que Corsier ne veut pas mettre à disposition son abri PC, donc M. POGGIA a rédigé en urgence un projet de loi qui sera présenté au Grand Conseil jeudi et qui, s'il est accepté, permettra au canton de réquisitionner soit des parcelles communales pour y mettre des abris, soit des abris PC.
- Mme de LISLE-SARASIN : donc la commune n'a plus rien à dire.
- Mme la Présidente : oui, et je m'en étonne fortement.
- M. le Maire : si toutes les communes disent non alors que l'on a besoin de locaux de protection civile, on se retrouve toujours dans la même situation : les communes ont mauvaise presse, car elles s'opposent à tout, mais nous, nous sommes élus par la population et devons aussi tenir compte de ce qui est ressenti par cette dernière. Le canton est sous pression de la Confédération, et il doit résoudre ce problème avec l'aide des communes. Je trouve plus intéressant pour une commune d'aller dans le sens de ce que demande le canton, tout en tentant d'y mettre des conditions, que de mettre les pieds au mur. Coligny est face à la même situation, on leur a demandé d'ouvrir des locaux de la protection civile. J'étais récemment dans une commune résidentielle au sud de l'Allemagne, et pour accueillir des migrants, ils ont simplement fermé la salle de gymnastique pendant tout l'hiver. Ils ont accueilli ces migrants, pas un mot ne s'est dit, et au final cela s'est très bien passé. Si un jour cela devait se présenter à Vandœuvres, nous serions entre le marteau et l'enclume, entre une population qui ne serait sans doute pas favorable, et une exigence cantonale. Cela dit, nous n'avons aucun centre d'activité, donc nous ne sommes peut-être pas la commune idéale pour les accueillir. Si les autorités montrent qu'elles sont bienveillantes et accueillantes, cela peut aussi influencer la population et faire en sorte que cela se passe bien. La population genevoise est plutôt ouverte à donner des cours, des vêtements, à participer à l'organisation de repas, etc. Je suis toujours quelque peu empruntée de voir mes collègues de communes proches mettre les pieds au mur alors que des communes très sociales de par leurs habitants acceptent, bien qu'elles aient déjà des difficultés dans le domaine social. Je sais que ce que je dis là peut déplaire, tout comme le fait de dire non à l'accueil des migrants.
- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : avons-nous un retour sur investissement de M. Christophe GIROD, de l'Hospice général, sur le montant que nous lui avons versé il y a plus de six mois ?
- Mme le Maire : il a dit qu'il ferait un état des lieux à fin juin. Je vais donc lui écrire pour m'en enquérir.
- Mme MISEREZ : je suis aussi surprise de la décision de réquisitionner les abris sans l'avis des communes car même si le canton en a besoin, lorsque l'on impose les choses, il est compliqué qu'elles se passent bien ensuite. Je prends l'exemple de la commune de Chêne-Bougeries, dont l'abri PC réquisitionné est celui du cycle de la Gradelle, et ce qui est étonnant est que seule la commune (qui n'est pas propriétaire de l'abri) est au courant alors que les autres partenaires ne le sont pas. Donc nous avons écrit à M. POGGIA pour demander à être informés.
- M. OLTRAMARE : je songe à M. LIENGME qui avait proposé de faire une visite au centre d'accueil d'Anières, donc je trouve cela intéressant dans ce contexte.
- Mme la Présidente : tout à fait, et je propose d'attendre son retour pour cela.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.*

La secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

**Catherine PICTET**

**Floriane ERMACORA**